

## L'ÉPISE DE GILLES DE BRETAGNE

d'après les "Anciens Evêchés de Bretagne – Histoire et Monuments"  
par J. Geslin de Bourgogne et A. de Barthélémy – Tome III, 1864, Fonds de Boquen, p. 318 à 331

Le duc Jean V avait laissé trois fils : l'aîné, qui lui succéda sous le nom de François Ier ; le second, comte de Guingamp, qui fut dans la suite Pierre II ; et le troisième, Gilles, qui avait été élevé à la cour d'Angleterre par sa grand'mère, Jeanne de Navarre<sup>1</sup>. Il s'y fit aimer par sa beauté, sa force, son courage et sa franchise.

En partageant d'avance sa succession, Jean V n'avait laissé à ce fils, grandi loin de lui, que les biens provenant du maréchal de Raiz, le supplicé de Nantes<sup>2</sup>, et le comté de

<sup>1</sup> Après la mort de son premier mari, Jean IV, elle avait épousé le roi de la Grande-Bretagne, Henri IV.

<sup>2</sup> Gilles de Raiz, maréchal de France, doyen des barons de Bretagne à cause de sa seigneurie de Raiz, fut brûlé vif sur la place du Bouffai pour les crimes les plus révoltants. Ce misérable fou vendait, avant son interdiction, ses biens à vil prix : le duc, comme l'évêque et le chapitre de Nantes, ne se fit aucun scrupule de profiter d'une telle occasion. Quand le roi de France annula ces iniques marchés, le duc de Bretagne persista à garder les seigneuries de Chantocé et d'Ingrandes, précisément ce qu'il légua à son troisième fils. (Voir les pièces extraites, par les Bénédictins, des archives de Nantes : Actes de Bretagne, II, 1336 et suiv.) Peut-être ces

Richemont, sur lequel la maison de Bretagne se croyait toujours des droits, Lien qu'il fût annexé à la couronne d'Angleterre.

Fort peu de temps après l'avènement de François Ier, Gilles fut mis à la tête d'une ambassade qui allait réclamer ce beau comté, et travailler à la paix entre les rois de France et d'Angleterre. Ce dernier monarque fit au jeune ambassadeur le plus flatteur accueil, lui prodigua les plus belles paroles<sup>3</sup>, mais garda le

biens enlevés aux acquéreurs, parmi lesquels on comptait plusieurs de ceux qui furent plus tard les juges du maréchal, ne contribuèrent-ils pas peu à la sévérité qu'on déploya à son égard. M. le baron de Girardot, secrétaire-général de la Loire-Inférieure, a retrouvé la déposition originale des témoins dans ce curieux procès : ce savant a commencé la publication en *fac-similé* de ce précieux manuscrit ; nous faisons des vœux pour que cet excellent travail soit terminé.

<sup>3</sup> Il était, disait-il, "très joyeux et bien content de la venue de son dit seigneur Gilles, lequel, tout temps, il a eu et aura en parfait amour et singulière dilection, comme raison est, tant pour la prochaineté de lignage dont il atteint au roy, comme pour les vertus et nobles mœurs que le roy sceit et connoist estre en la personne d'icelluy monsieur Gilles, dès son jeune âge qu'il estoit vers le roy, et quelles vertus il a toujours d'empui continué par augmentation de bien en mieux, si comme le roy est à plein informé ». (D. Mor., II, 1361.) — Le roi d'Angleterre aurait été bien aise d'avoir près de lui un connétable de la

comté de Richement. Toutefois, il lui fit une pension de 2000 nobles, et lui offrit l'épée de connétable que Gilles refusa, pour ne pas faire la guerre à son oncle Charles VII<sup>4</sup>.

Celui-ci, dès qu'il sut Gilles retourné en Angleterre, lui enleva les seigneuries de Chantocé et d'Ingrandes, sous prétexte qu'elles ne pouvaient rester aux mains d'un allié « de nos anciens ennemis et adversaires les Anglois, qui étoit encore parmi eux, les conseillant, favorisant et confortant ». Le mauvais vouloir du roi contre Gilles était incessamment excité par Prigent de

maison de Bretagne à opposer à Arthur de Richemont, le fidèle serviteur du roi de France, Charles VII.

<sup>4</sup> Rymer, IX, 48. — Le roi d'Angleterre ne devait pas s'attendre à ce refus, d'après les offres de service que Gilles lui avait faites antérieurement. Les instructions secrètes, données, en 1439, par le monarque anglais à son ambassadeur Bernard de Montferrant, le chargeaient « de remercier affectueusement au nom du roi le prince breton du noble vouloir qu'il a envers lui et devers ses seigneuries, avec les grandes et honorables offres qu'il fait de le servir, lesquelles offres le roy reçoit très-agréablement, et a bien intention de embe-soigner et occuper ledit messire Gilles, et aussy de recognoistre sa bonne volonté et les services qu'il lui fera » (*Ibid.*, X, 721). Le mécontentement que le refus d'une faveur si haute fit éprouver à Henri VI n'influa pas peu sans doute sur sa conduite avec le prince breton.

Coativy, amiral de France, qui avait épousé Marie de Raiz, et qui, profitant de la faveur acquise par ses brillants services contre l'Angleterre, voulait recouvrer les biens de sa femme<sup>5</sup>. Le duc de Bretagne se prêta aux projets de l'amiral, et leur donna même une sanction officielle, quand ils furent réalisés, en 1448.

Gilles, dont la position était déjà compromise près des rois de France et d'Angleterre, se brouilla avec son frère, François Ier, à la suite de plusieurs explications dans lesquelles il soutint ses prétentions avec hauteur. Pour se faire mieux écouter, il enleva la plus riche héritière de Bretagne, Françoise de Dinan, et il en fit sa fiancée, en attendant qu'elle fût d'âge à devenir sa femme<sup>6</sup>.

<sup>5</sup> D. Mor., II, 1359, 1362, 1364. — Marie était fille unique de Gilles de Raiz et encore enfant quand il l'épousa. A la mort de celui-ci, elle fut séquestrée au château de Taillebourg par la famille de Coativy, qui voulait s'emparer de son immense fortune. Elle fut délivrée par le roi de France, et n'avait encore que 22 ou 23 ans, quand elle épousa le vieux sire de Lohéac, qui avait encouru la disgrâce du duc Jean V, pour avoir voulu conserver quelques places fortes à Gilles de Raiz. (*Arch. de Guémené*. — D. Mor., II, 1341.)

<sup>6</sup> Françoise, née le 20 novembre 1436, n'était âgée que de huit ans. Elle était fille unique de Jacques de Dinan et de Catherine de Rohan : avant la mort de son père, elle avait été promise au comte de Laval. La mère, éblouie par une alliance avec le frère du souverain, ne semble avoir voulu que l'apparence de la force pour se dégager d'une ancienne promesse : jamais elle ne porta de plainte, et elle habitait le château du Guildo avec les deux jeunes gens quand Gilles fut arrêté. Peut-être François I<sup>er</sup>, de son côté, n'était-il pas fâché de voir son frère faire un riche mariage, pensant qu'il deviendrait peut-être par là



Le Guildo - Douve et pile du pont-levis

Ainsi devenu maître de plusieurs châteaux importants, il quitta brusquement la cour et se retira au Guildo, point très-fort, à l'embouchure de l'Arguenon, très-utile pour un débarquement et rapproché de la Normandie, occupée par les Anglais. Aussitôt, il voulut renouer avec Henri VI, et n'osant s'adresser directement à lui, après avoir refusé la plus haute dignité de son armée, il envoya à Rouen, au mois d'avril 1445, réclamer les bons offices de Thomas Hoo, qui s'intitulait chancelier de France, et de Robert Roos, chevalier ; son messenger devait leur remettre un cadeau de lamproies salées.

Ils promirent tous deux d'intervenir près de leur souverain ; mais en même temps ils engagèrent le jeune seigneur breton à ne pas craindre de s'adresser lui-même à Henri VI, qui, en effet, dans ses vues ambitieuses sur la Bretagne,

moins exigeant dans ses prétentions. Quand, après la mort de Gilles, Françoise retourna au comte de Laval, on lui fit déclarer dans un acte public que son premier mariage n'avait été « ny accompli ny consommé ». (D. Mor., II, 522.)

pouvait tirer bon parti des dissensions de la famille ducale. D'après ce conseil, Gilles, au mois de juillet suivant, rendit, par un tiers, hommage pour ses places fortes à Henri VI, à la condition que celui-ci lui procurât un apanage au moins égal à la part du comte de Guingamp, et que, au besoin, il mît à sa disposition les troupes que ce monarque entretenait en Normandie.

Déjà Gilles était dans les meilleurs termes avec la garnison britannique d'Avranches : dès la fin du mois précédent, lorsque Jean Hingant porta au Guildo les paroles de conciliation que Arthur de Richemont était parvenu à arracher à François Ier, il trouva le prince entouré d'Anglais, et ne put obtenir audience qu'après une fête donnée au maréchal d'Avranches et à ses compagnons d'armes. Est-ce à leur influence qu'il faut attribuer la réponse pleine de colère et de menaces que le messenger dut rendre au duc et au connétable<sup>7</sup>, paroles d'autant plus blâmables que le comte de Richemont, profitant d'un rapprochement entre l'Angleterre et la France<sup>8</sup> ne cessait de travailler à la réconciliation de ses neveux.

Des amis plus clairvoyants firent comprendre à Gilles la gravité de sa faute<sup>9</sup>, et, le 19 octobre 1445, il

<sup>7</sup> D'après le rapport de Hingant, confirmé par plusieurs témoins, Gilles ne se serait pas borné aux invectives, il aurait même ajouté que le duc tétait son plus mortel ennemi, et qu'il saurait aller plus loin que les Penthievre.

<sup>8</sup> Le duc d'York, lieutenant-général du monarque anglais en France, venait d'envoyer un coursier et une haquenée à chacun des princes bretons.

<sup>9</sup> Ce furent deux gentilshommes des environs de St-Brieuc, les Srs Millon et de Couvrant, qui, aidés de Cardinet de la Fère et de Tanneguy, « Bastard de Bretagne », parvinrent à arracher le faible Gilles à l'influence des agents anglais.

signa à Rieux un rescrit par lequel, « à genoux, en grande déplaisance, il désavouait les actes commis par chaleur, ignorance et inadvertance ». Il répudiait comme autant d'erreurs de jeunesse toute démarche auprès du roi d'Angleterre, et il s'engageait à ne plus écrire à un prince étranger sans l'autorisation de son frère. Enfin, il remettait sa commission de gouverneur de S'-Malo, de Moncontour; et ses capitaines du Guildo, de Châteaubriant, de Montafilant et de la Hardouinaye prêtaient serment de fidélité au duc de Bretagne<sup>10</sup>.

A peine ces dures conditions acceptées, Henri VI vint tout remettre en question entre les deux frères, en se déclarant le projecteur du plus jeune; et bientôt ce dernier recommença ses intrigues avec la cour de Windsor, par l'intermédiaire du duc de Buckingham. L'esprit mobile du jeune prince n'était pas seulement travaillé par des agents politiques, mais aussi par des intrigants qui exploitaient sa vanité aux dépens de sa bourse<sup>11</sup>. Les uns et les autres ne tardèrent pas à l'amener à une nouvelle rupture : au moment même où il venait d'écrire à son souverain une lettre

pleine de soumission<sup>12</sup>, avec cette versatilité qui le caractérisa toujours, il renonça authentiquement à

---

<sup>12</sup> Voici cette lettre, telle que les Blancs-Manteaux l'ont transcrite à la Chambre des Comptes de Paris, et qui est restée jusqu'ici inédite : « Mon très redoublé Seigneur, je me recommande très humblement à vostre bonne grâce, et plaise vous scavoir que j'ai reçu les bonnes et gracieuses lettres qu'il vous a pleu me rescrire, par lesquelles je connois bien les rapports à moy estés faicts mensonges et venir de gens qui peut être ne veulent ne vostre bien ne le mien, qui n'est a prager le vostre. Toutefois, mon très redouté Seigneur, je vous supplie qu'il vous plaise croire que je demouray s'il vous plaist vostre bon frère et serviteur. Car je cuide estre tant que vous me tendrez tieulx et si bons termes, que bon seigneur et frère doit a autre ; et par ma foy, Monseigneur, ce je eusse voulu croire beaucoup de rapports à moy faits, je me deusse estre par raison effrayé : mais Dieu mercy je vois le contraire. Au regard du fouage, vous scavez, Monseigneur, que ne le me faut pas demander : car c'est trop grande étrangeté, veu que toul est vostre et le vilain et les veux, et le pouvez faire comme sur vostre fiez ; car je ne suis pas comme les autres barons, mon très redouté seigneur. Je me recommande très humblement à vostre bonne grâce, en vous suppliant de ne croire de moy chose qui ne soit bonne; car par Dieu, Monseigneur, je suis et seray et demeureray vostre loyal frère et serviteur. Et pour Dieu, Monseigneur, venez en vostre pais le plus tots que vous pourrez, mon très redouté seigneur; mandez moi et commandez vos bons plaisirs et commandement pour les faire et accomplir à mon pouvoir, priant Dieu qu'il vous doint bonne vie et longue. Escrit de ma main en vostre hostel du Guildo, le 11<sup>e</sup> jour de ce mois. Vostre très humble et très obéissant frère, Gilles. » — Et sur le dos : « A mon très redouté seigneur Monseigneur le Duc. » (Classé au 11 dét. 1415.— T. XLVIJI ; B, r 50.)

la part d'héritage que son père lui avait assignée.

Il n'en fallait pas tant pour réveiller le courroux de François Ier, qui était de son côté travaillé par les ennemis de son frère. Parmi ceux-ci se signalait surtout Arthur de Montauban, qui n'avait pas encore renoncé à la main et à la fortune de Françoise de Dinan. Lui et bien d'autres ne cessaient de représenter Gilles comme l'éternel perturbateur de la tranquillité publique, comme un ingrat, plein de mépris pour le bien qui lui était fait. Le duc n'était que trop porté à accueillir ces imputations ; mais il dissimula son ressentiment jusqu'au moment où il eut fait sa paix avec le roi de France.

Au commencement de 1446, plusieurs amis de Gilles, sachant qu'il se tramait quelque chose contre lui, le pressèrent de quitter le Guildo où ils ne le croyaient pas en sûreté, malgré la petite troupe d'Anglais qu'il y avait fait venir : « Vous venu par deçà, lui disaient-ils, ferez le plus redouté homme qui oncques partit de Bretagne ». Mais le pauvre prince, toujours indécis, ne pouvait se résoudre à se mettre complètement, lui et sa jeune femme, à la discrétion de l'Angleterre : il se borna à se tenir enfermé dans son château, dont il chercha à rendre le séjour moins triste par des fêtes de toutes sortes.

Enfin, le 25 juin, Roskill lui écrivit d'Avranches pour l'aviser que « certaine entreprise de gens de guerre estoit encommencée contre lui, de la part du duc », et le conjura de se jeter au plus vite dans une place anglaise. Il était trop tard : le lendemain, dimanche 26 juin 1446, Gilles faisait après vêpres une partie de paume dans la cour du château, quand 200 lances, conduites par l'amiral de Coëtivy, Pierre de

---

L'impudence de ceux-ci était telle que l'un d'eux, ayant vu le sauf-conduit envoyé par François Ier, son frère, le déchira et retarda ainsi la réconciliation.

<sup>10</sup> D. Mor., II, 137-1, 1378, 1380, 1381, 1382, 1407.

<sup>11</sup> D. Mor., H, 1380, 1391, 1392, 1393, 1397. — Celui qui lui emprunta les plus grosses sommes en échange des services qu'il était censé lui rendre près de Henri VI et du duc d'York, fut un certain Mathieu Goth, qui était parvenu à capter complètement la confiance du prince, et qui ne contribua pas peu à le conduire à sa perte.

Brezé et le bailli de Sens, parurent sur les bords du fossé, demandant l'entrée au nom du roi de France.

Après quelque hésitation, le prince se décida à abattre le pont-levis, et s'avança pour s'enquérir des nouvelles de son oncle, Charles VII. Pour toute réponse, les Français se jetèrent sur lui, s'emparèrent des portes et pillèrent le château. Rien ne fut épargné, pas même les bijoux de la jeune princesse ni ceux de sa mère, la dame de Montafilant<sup>13</sup> : à la manière dont cette arrestation fut opérée, il n'était pas difficile de reconnaître la haine personnelle de Coëtivy.

Le prince, chargé de chaînes, fut conduit au duc, qui, dès que le coup d'État avait été résolu, s'était transporté à Dinan pour en surveiller l'exécution. Il refusa de voir son prisonnier, et l'emmena à Rennes, puis à Châteaubriant.

A cette nouvelle, Arthur de Richement accourut auprès du roi, à qui il reprocha amèrement, et avec la liberté qu'autorisaient ses longs services, de travailler à ruiner la maison de Bretagne. Puis, se rendant en toute hâte auprès de François Ier, il obtint non sans peine une audience pour le prince prisonnier. Gilles se jeta aux pieds du duc, ainsi que le comte de Guingamp et le fier connétable lui-même ; mais rien ne put fléchir François : la haine entre frères est sans pitié.

Les États furent convoqués à Redon, pour le commencement du mois d'août, à l'effet de juger le puîné de Bretagne ; et le procureur général Du Breil reçut ordre de soutenir l'accusation. On fit venir de divers côtés des témoins, « pour la plupart

filles et femmes déshonorées, dit D. Lobineau, soit par la violence du prisonnier, soit par la fausseté de leurs dépositions »<sup>14</sup>.

D'après les pièces publiées par D. Morice, il semblerait que Charles VII n'aurait consenti à se charger de l'arrestation du prince breton qu'après une sorte d'enquête : il envoya de plus deux commissaires aux États de Redon. Après que les charges dirigées contre l'accusé eurent été produites, ces commissaires prirent les premiers la parole : ils commencèrent par soutenir que l'arrestation opérée par leur maître était très suffisamment justifiée ; mais ils ajoutèrent que si les choses devaient aller plus loin, ce ne pouvait être que par une procédure régulière, dans laquelle toute liberté serait laissée à la défense ; que si la culpabilité était démontrée, l'accusé n'en resterait pas moins le frère du duc, et que « l'amour fraternel devait émouvoir Monseigneur de Bretagne à pitié et compassion » ; qu'au reste celui-ci avait un « notable Conseil » qui saurait lui donner un bon avis. Les États se prononcèrent dans le même sens, « sauf et réservé à eux de pouvoir supplier et requérir audit Monseigneur de Bretagne quand le cas y escherroit, qu'il luy pleust d'avoir pitié et compassion dudit messire Gilles son frère ». Le Conseil privé, dont faisait partie l'évêque de St-Brieuc, refusa, de son côté, la condamnation qui lui était demandée ; et le procureur général finit par déclarer noblement au duc que la justice n'avait

aucune arme à lui fournir contre la vie de son frère<sup>15</sup>.

Cette résistance ne fit qu'accroître le courroux de François Ier : ne trouvant pas de juges, il chercha des assassins. Il avait confié la garde du prisonnier au sire de Montauban, qui en avait chargé un certain Olivier de Meel<sup>16</sup>. Ce dernier eut ordre de traîner de prison en prison le malheureux Gilles : par un raffinement de cruauté, on choisit de préférence plusieurs des châteaux de sa femme.

Dans l'un d'eux, il existait une basse-fosse « où il y avait de l'eau ». De Meel déclara, avant de mourir, que le duc l'avait fait venir à Fougères, qu'il lui avait ordonné de jeter le prisonnier dans cet horrible cachot, et « de ne lui plus faire d'estat », c'est-à-dire de ne plus lui donner de vivres, de ne s'en plus occuper. De Meel refusa.

Une autre fois, le duc se plaignit au même que l'amiral de Coëtivy et d'autres encore se moquaient de lui, parce qu'il ne savait en finir. Et, comme le geôlier faisait observer que le roi de France vengerait peut-être son neveu : « Non pas, répondit le duc, je suis bien avec lui, et d'ailleurs il sait que Gilles est un mauvais

<sup>13</sup> Voir le très-curieux inventaire des bijoux de Françoise de Dinan, publié par D. Mor., II, 1400

<sup>14</sup> Hist., I, 627. — Ce qui prouve qu'il n'y avait eu que l'apparence de rapt dans l'affaire de Françoise de Dinan, c'est qu'on ne songea même pas à faire figurer ce grief parmi tous ceux qu'on chercha à accumuler contre Gilles.

<sup>15</sup> D. Iobineau, Hist., 1, 629. — Le même historien rapporte que la correspondance saisie au Guildo fut déposée aux mains de l'évêque de St-Brieuc, Jean L'Espervier

<sup>16</sup> Nous écrivons ce nom comme M. de Courcy et D. Morice l'ont imprimé : ce dernier avait eu sous les yeux la procédure des assassins de Gilles de Bretagne. Cependant, M. Le Court de la Villehassetz, dont l'opinion doit être prise en très-grande considération, surtout en ce qui touche à cette partie de la Bretagne, croit avoir constaté que ce nom, sciemment défiguré, doit être ainsi rétabli : Olivier du Chasel de Mesle, Sr de Locminé.

homme ; il ne sera pas marry que justice en soit faite »<sup>17</sup>.

Pendant ce temps, le connétable et quelques autres des principaux officiers bretons au service de Charles VII, parmi lesquels nous citerons Guillaume de Rosnyvinen, agirent avec tant de force auprès de ce monarque qu'il consentit à envoyer vers le duc de Bretagne pour obtenir l'élargissement de Gilles ; mais ce fut encore Prigent de Coëtivy, cet homme acharné à la perte du malheureux prince, qui obtint cette mission. Le duc s'empressa, selon le désir du roi, de remettre à l'amiral l'ordre de délivrer le prisonnier, alors détenu à Moncontour. Mais, en même temps, il faisait fabriquer une fausse lettre du roi d'Angleterre qui enjoignait avec force menaces de relâcher Gilles. Dès-lors, il y avait motif à un contre-ordre ; et, après cette odieuse comédie, Coëtivy alla expliquer à son maître les prétendus motifs qui avaient empêché le duc de Bretagne d'accéder à ses désirs.

Le gouvernement anglais ne fit rien de sérieux<sup>18</sup>, pendant deux ans,

<sup>17</sup> Procès de De Meel ; Chambre des Comptes de Paris. — D. Morice, II, 1551.

<sup>18</sup> L'enquête faite, en octobre et novembre 1449, par Juvenal des Ursins, chancelier de France, établit que quelques aventuriers allemands et italiens furent chargés d'enlever Gilles ; voici le résumé des principales dépositions de cette enquête encore inédite : Témoins entendus : Richard Aux Epauls, écuyer, Sr de Ste-Marie ; Pierre Tuvache, avocat à Rouen; Thomassin Duquesne, de Rouen; Jacquemin de Molineaux, écuyer allemand; l'archevêque de Rouen. — II en résulte que François de Surienne, dit l'Arragonois, chevalier, avoit surpris Fougères avec des gens des garnisons de Normandie par ordre du roi d'Angleterre, transmis

pour sauver l'infortuné qu'il avait poussé dans l'abîme : sous prétexte de le servir, il s'empara de Fougères, mais on ne voit pas que le prisonnier de la Hardouinaye en fût mieux. Dans le courant de l'année 1448, Henri VI, soit par politique, soit qu'il jugeât que Gilles avait assez expié le tort de n'avoir pas voulu se vendre tout à fait à lui, proposa au roi de France d'agir en commun en faveur du prisonnier. Nous n'avons pu retrouver la réponse officielle de Charles VII ;

par le comte de Suffolk. — Rousselet dit à Tuvache, qui étoit alors secrétaire intime (clerc) de l'Arragonois, que l'entreprise de Fougères eut lieu « à cause de la priée que le » duc de Bretagne avoit faite de messire Gilles de Bretagne ». — (Déposition de Molineaux.) « Alors furent ouvertes paroles par le duc de Suffolk de la part du roi d'Angleterre audit Rousselet, serviteur de l'Arragonois, pour qu'il engageât fortement l'Arragonois à chercher moyen de recouvrer messire Gilles de Bretagne, en prenant le château de Montauban dont le seigneur avoit la garde de messire Gilles, ou autre place qui put servir à la délivrance de messire Gilles.» Molineaux s'entretenant un jour avec le valet de chambre de messire Gilles, celui-ci lui dit : « Par ma foi nous aurons messire Gilles ou autrement, et ne demeurra guerres ». Après la prise de Fougères, Michel de Partenai, connétable de Rennes, fit plusieurs voyages à Fougères de la part du duc. S'entretenant un jour avec l'Arragonois, il lui dit : " De quel aveu ou par quel commandement avez-vous fait cette prise?" L'Arragonois répondit : « Ne m'enquerez plus avant, ne voyez-vous pas bien » que je suis de l'ordre de la Jartière, et vous suffise. » Michel de Partenai repartit : « On dit que vous l'avez pris pour avoir messire Gilles, qui vous le rendroit avec un bon pot de vin ; seriez-vous content? » L'Arragonois lui dit franchement : « *J'ai pouvoir de prendre et non de rendre.* » (Blancs-Mant., t. 48, B. p. 75 et suiv.)



Gilles de Bretagne refuse de quitter Moncontour

mais les instructions secrètes, données aux officiers de la couronne qu'il envoya à ce sujet en Bretagne, portent en substance :

Si, après s'être suffisamment renseigné sur les lieux mêmes, ils jugeaient à propos de conseiller au duc l'élargissement de son prisonnier, ils devaient tout disposer pour que l'influence anglaise ne parût pas avoir obtenu ce résultat. Des sûretés devaient être prises, non seulement auprès de Gilles, mais auprès de tous ses officiers, de ses vassaux, du comte de Guingamp, du connétable, de tous les membres de la famille ducale ; tous devaient jurer de s'opposer à toutes nouvelles relations du prince avec l'Angleterre. Henri VI lui-même devait prendre des engagements écrits, et le pape délivrer une bulle déliant de leur serment de fidélité, en cas de récidive, tous les vassaux de Gilles : cette bulle devait être acceptée par l'archevêque de Tours, promulguée par tous les évêques de Bretagne, et lue huit jours après dans toutes les chaires. Enfin, le roi se réservait d'intervenir directement dans

l'acte de délivrance, s'il le jugeait à propos.

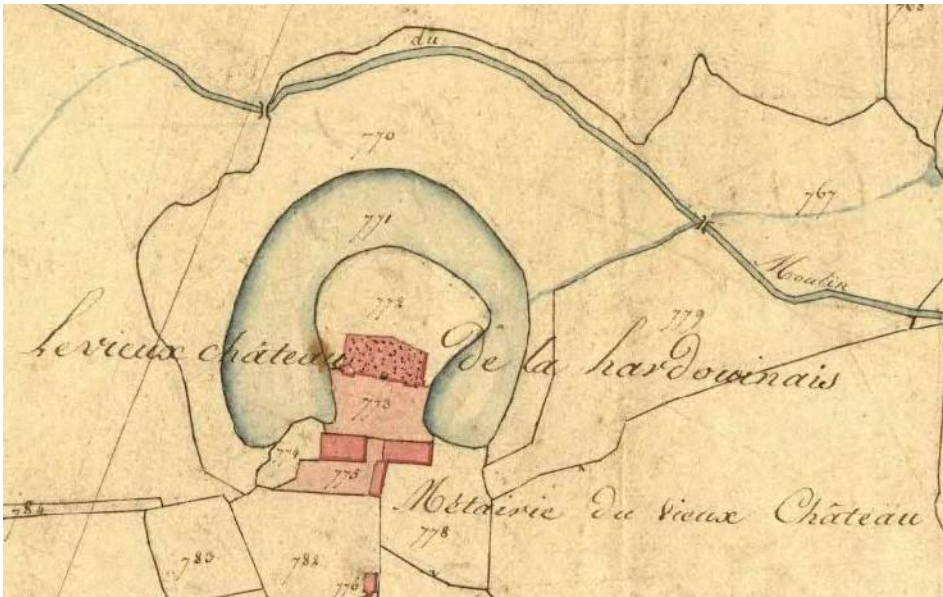
Ces précautions, multipliées au point de rendre à peu près impossible la mise en liberté du prisonnier, ce langage sec et froid où ne perce pas le moindre sentiment de pitié, sont plus repoussants encore quand on lit la plainte si touchante que le prisonnier d'État avait adressée au roi son oncle. Les souffrances d'une longue captivité avaient brisé cette nature plus vaine qu'orgueilleuse, plus bruyante que mauvaise : il ne se plaignait plus ni

Disons, à l'honneur du faible Henri VI, que, en ce moment, il se montrait plus préoccupé que Charles VII du sort du malheureux prince breton. Le 20 août de cette année 1448, il écrivait de Windsor au roi de France pour le presser, dans les termes les plus conciliants, d'intervenir près du duc de Bretagne, qui prétendait que son prisonnier, ayant été arrêté par le conseil du monarque français, ne pouvait être relâché que par le conseil du même. La réponse qui dut être faite à cette ouverture n'est pas parvenue

du prisonnier de la Hardouinaye. Son frère jugea alors le moment favorable pour un assassinat : après avoir vainement cherché à obtenir ce meurtre de Hingant, il promit à Arthur de Montauban la main de la fiancée de Gilles, s'il voulait le débarrasser de celui-ci. Aussitôt Arthur envoya à la Hardouinaye trois "compagnons à sa solde, meurtriers et larrons", est-il dit dans l'instruction contre les auteurs du crime. En même temps il fit venir de Meel, et lui déclara nettement que la mort du prince était décidée ; que, s'il refusait son ministère, sa place serait donnée à un plus hardi ; que dans le cas contraire il lui assurerait les plus riches récompenses, « notamment la capitainerie de Châteaubriant, dont lui, Arthur, allait devenir seigneur par son mariage avec l'héritière de ce beau domaine ».

De Meel consentit, à la condition que le duc indiquât le genre de mort : le maître d'hôtel du sire de Montauban lui remit du poison qu'on avait fait venir d'Italie ; et il fut convenu que, si ce moyen ne réussissait pas, le prince serait tué de quelque autre façon.

Ce poison donné dans une soupe rendit le prisonnier fort malade, mais n'entraîna pas la mort. Alors le malheureux fut jeté dans un cachot, dont le soupirail était à hauteur du fond des douves ; et il fut abandonné là, au milieu des douleurs de l'empoisonnement, sans secours, sans un verre d'eau. Ses cris lamentables s'entendaient au dehors de la forteresse ; mais personne n'osait approcher ; personne, sinon une pauvre femme qui vint plusieurs fois, la nuit, déposer un peu de pain et d'eau à la grille du cachot. Elle amena même au moribond un religieux, probablement de Boquen, pour ouïr sa dernière confession.



La Hardouinaye - Cadastre napoléonien - 1834

de son frère « au bon vouloir » duquel il croyait encore, ni de son principal geôlier qui l'avait d'abord « assez gracieusement traité ». Mais il était tombé aux mains « de haineux qui l'avoient battu, mutilé et tenu dix jours en une basse fosse, tellement que, par les batteries, rudesses et dures prisons qu'on lui faisoit, il étoit en aventure de brief misérablement finir ses jours si la grâce et bénignité du roi ne luy venoit en pitié ». Il suppliait de faire constater l'état où on l'avait réduit, et de lui donner des juges pour le punir coupable, pour l'élargir innocent.

jusqu'à nous ; mais peu après les hostilités reprirent entre la France et l'Angleterre. Dans les conférences de St-Ouen qui les précédèrent, les plénipotentiaires anglais se plainquirent de la détention du prince Gilles : on leur répondit que par son domicile et ses biens il était sujet français ; qu'il avait été arrêté pour ses entreprises contre le duc de Bretagne et peut-être contre le roi, duquel seul il était justiciable. Les Anglais ne crurent pas devoir insister davantage.

Les intrigues des deux cours et les péripéties de la guerre firent oublier à Paris et à Londres le sort



Une tombe en ardoise (Plénée-Jugon) sur laquelle fut mise la figure de Gilles de Bretagne en relief en bois (Musée de St-Brieuc)

Dans la nuit du vendredi au samedi 20 avril 1450, les meurtriers, qui attendaient depuis le mardi matin la mort du prisonnier, surpris que la faim ne l'eût pas encore tué, pénétrèrent dans le cachot, lui passèrent un drap de lit autour du cou et l'étranglèrent. Quelques-uns disent que, bien que très-affaibli, Gilles se défendit encore quelque temps avec une grosse flûte.

Olivier de Meel avait eu soin de s'éloigner après le meurtre : il s'était rendu à l'église où son page vint en pleurant, vers dix heures du matin, lui annoncer la mort du prince. De Meel et ses complices publièrent que Gilles avait succombé « au chagrin de la défaite des Anglois à Formigny » : selon l'usage, les assassins calomniaient la victime pour éloigner d'elle la sympathie publique.

Nous avons dit que, à la nouvelle de cette mort, l'abbé de Boquen,

suivi de toute sa communauté, se dirigea processionnellement vers les noirs créneaux de la Hardouinaye. On n'osa pas lui refuser l'entrée de la forteresse ; et la religion put enfin approcher du cadavre de celui à qui, pendant quarante-six mois de tortures, la haine d'un frère n'avait pas même accordé un confesseur. Puis les moines emportèrent la dépouille mortelle du prince à travers la forêt, et l'inhumèrent solennellement dans leur église abbatiale, « devant le grand autier ». Le sire de Merdrignac et la plupart des gentilshommes qui étaient au pays assistèrent aux funérailles : le fratricide avait pu trouver des complices, il ne trouva pas de flatteurs<sup>19</sup>.

<sup>19</sup> Entre le château de la Hardouinaye et l'abbaye, on éleva une chapelle expiatoire sous le vocable de saint Gilles ; elle est encore en vénération. (Extrait des notes fournies à M. l'abbé Souchet par

Quant aux religieux de Boquen, spontanément ils établirent une fondation proportionnée à la grandeur du forfait et au rang de la victime<sup>20</sup>. De plus, ils élevèrent sur le lieu de la sépulture un monument d'un caractère simple : c'était, dit Lobineau, « une tombe en ardoise sur laquelle fut mise la figure de Gilles de Bretagne en relief de bois<sup>21</sup> »

Quand la nouvelle du meurtre du prince Gilles parvint à l'armée bretonne, occupée au siège d'Avranches, il s'y fit « un grand murmure », dit d'Argentré. On oublia son étourderie, ses intrigues, pour ne se

M. Le Mintier, maire du Gouray. — D'Argentré, hist. ; liv. XI, 559. — D. Mor., II, 1559.)

<sup>20</sup> « D'empuis ce temps, ajoutent les lettres duciales, lesdiz abbés et religieux ont dit et célébré cotidiennement une messe de requiem à note, o diacre et sous-diacre, et emprès cette messe un répons de morts, abbé et couvant assemblés sur la sépulture et enfeu de notredit frère, et après vespres ainsy refont semblablement, et oultre dient et font dire par chacun moys au jour de samedy, un anniversaire en commémoration pour mémoire du jour dudit trespas qui fut mesme jour de samedy. » (Arch. des C.-du-N.)

<sup>21</sup> Hist., t. 1, 743. — Cette effigie, d'autant plus précieuse qu'elle accuse manifestement une ressemblance, est aujourd'hui au musée de S'-Brieuc ; c'est un chevalier armé de toute pièce et portant sur sa cotte d'armes le semé d'hermines de Bretagne. Enlevée de l'église de Boquen, cette statue tumulaire fut longtemps regardée comme perdue ; elle fut retrouvée en 1822 par M. Saullay de l'Aistre dans la chapelle du château du Parc, d'où elle disparut de nouveau. Retrouvée encore par M. de Barthélémy dans la grange d'une ferme du voisinage, elle a été, à la demande de la commission administrative du musée, envoyée par le marquis de Kerouartz à cet établissement.

souvenir que de sa bonne nature et de ses qualités brillantes qui l'avaient fait aimer de ce côté de la Manche comme de l'autre. D'ailleurs, ajoute le vieux sénéchal de Rennes, « souvenoit aux barons qu'ayant donné advis à Redon qu'on le devoit ouïr en ses deffenses, il n'en avoit rien esté fait » : nos fiers ancêtres ne souffraient pas patiemment qu'on méprisât un vœu de la nation assemblée aux États. Toutefois, on était en face de l'ennemi, et chacun continua à faire son devoir.

Mais, après la prise de la place, lorsque le duc, bourrelé de remords, revenait tristement à travers les grèves du Mont-Saint-Michel, voici que tout-à-coup un moine mystérieux se dresse devant lui, et lui déclare que, au nom de défunt messire le prince Gilles, il l'ajourne au tribunal de Dieu avant quarante jours.

François Ier fut comme frappé à mort par le terrible appel, auquel, dans les idées du temps, nul ne pouvait se soustraire : il ne songea plus qu'à ses dispositions suprêmes<sup>22</sup>, et, avant les quarante jours expirés, il était allé rendre compte à Dieu de son crime. Coëtivy ne jouit pas longtemps non plus de la baronnie de Raiz qui lui avait coûté si cher : il fut tué cette même année au siège de Cherbourg. Arthur de Montauban alla cacher sa honte et ses remords aux Célestins de Paris<sup>23</sup>.

<sup>22</sup> Il fit à Boquen une fondation que Pierre II augmenta et assura par une rente de 100 liv. sur le domaine de Jugon. D'autres faveurs furent accordées à l'abbaye, tant par Pierre que par son successeur Arthur de Richemont. (Arch. de l'abbaye. — D. Mor., H, 1717.)

<sup>23</sup> II mourut, longtemps après, archevêque de Bordeaux.

Et les assassins subalternes expièrent leur crime sous la hache du bourreau<sup>24</sup>.

Les Bretons, qui ont chanté tous les faits de leur histoire, surtout quand ils y ont trouvé l'occasion de maudire les Anglais et de stigmatiser la tortueuse politique de leurs voisins, se sont toujours tus sur cet

<sup>24</sup> D'autres personnes furent impliquées dans les poursuites qu'ordonna le duc Pierre II, entre autres l'évêque de Rennes, Jacques d'Espinaï, et ses frères Robert et Eustache (D. Mor., II, 1554, 1637, 1691, 1741. — D. Tail., II, CLXXIX).— Le roi de France envoya interroger le principal accusé, de Meel : nous en avons la preuve dans la lettre suivante, que nous avons trouvée dans la collection des Bl.-Mant., t. XLVIII, B. p. 86 : « Mon souverain seigneur, je me recommande très humblement à vostre bonne grâce, et vous plaise savoir, mon souverain seigneur, que depuis que ait reçu vos lettres qu'il vous a pleu m'envoyer par maistre Michel de Partenay et Bertrand Milon chevaliers, Monsr de Bretagne a esté d'accord que parlasse à Olivier de Meel avecques ledit du Ban comme commis de par vous ; et aujourd'hui l'avons examiné et interrogué au chastel de l'Ermine, sans ce qu'il y eust présent autre que nous, sachant ledict de Meel que estions envoyez de par vous, et ce qu'il a confessé avons mis par escript et signé de nos seings manuelz ; en quoy en substance n'a antre chose que ce que vous ay dernièrement escript par mon clerc comme si c'est vostre plaisir le pourrez veoir, et le vous porte ledict du Ban selon vos dictes lettres qu'il vous a pleu m'escrire par luy. Si vous supplie mon souverain seigneur qu'il vous plaise me mander au surplus, touchant le fait dudict de Meel, vos bons plaisirs pour les accomplir à l'aide de Nostre Seigneur qui vous doit bonne vie et longue. Escrip à Vennes, le xve jour de may. — Vostre très humble serviteur, J. Tuder ou Cudert. — Au dos : Au roy mon souverain seigneur. » (Cette missive est classée au 15 mai 1450.)

épisode. En passant près des derniers vestiges du château fatal, ils se signent et font tout bas une prière pour "Monsieur Gilles" mais jamais leurs bouches n'ont fait entendre un gwerz qui rappelât ce lugubre drame ; on dirait qu'une patriotique pudeur couvre la honte d'un de leurs derniers souverains.



Ultimes vestiges de La Hardouinaye

Les événements leur sont venus en aide : l'abbaye comme le château, les deux derniers témoins de ce grand crime, vont achever de disparaître. La charrue aura bientôt passé sur l'emplacement de cette tombe, et depuis longtemps les chants expiatoires, qui devaient à perpétuité s'élever auprès d'elle, se sont éteints, emportés dans l'orage des révolutions : la solitude et le silence couvrent déjà ce mystérieux forfait.



<http://books.google.fr>

Affichage du document entier  
(Texte scanné puis transcrit à l'aide  
d'un logiciel OCR)